

Directions de l'Aménagement Urbain  
et de la Transition Ecologique  
Direction de l'Urbanisme  
CGG/SB/CR

ARRETÉ N°447/2022

**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR  
ANNEXER LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)**

**Le Maire de la Ville de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43, R 151-51 et R 153-18,

**Vu** le Code de l'Environnement notamment son article L 581-14-1,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 25 septembre 2017, ses modifications approuvées les 10 septembre 2018 et 7 juin 2021, et sa révision allégée approuvée le 7 février 2022,

**Vu** la délibération n°106/2022 du Conseil municipal du 19 septembre 2022 approuvant le Règlement Local de Publicité,

**Considérant** que le PLU fait l'objet d'une procédure de mise à jour dès lors qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes prévu aux articles R 151-51 et R 151-52 du Code de l'Urbanisme,

**Considérant** que le Code de l'Environnement dispose en son article L 581-14-1 que le Règlement Local de Publicité, une fois approuvé, est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou aux documents d'urbanisme en tenant lieu.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté.

Sont annexés les éléments constitutifs du Règlement Local de Publicité (RLP) :

- La délibération du Conseil municipal n°106/2022 du 19 septembre 2022 approuvant le RLP,
- Le règlement écrit du RLP,
- Le règlement graphique du RLP,
- Le plan des limites d'agglomération.

**Article 2 :** Le dossier de PLU mis à jour est tenu à la disposition du public en mairie.

**Article 3 :** La publication électronique du présent arrêté sera effectuée sur le site internet de la Ville.

**Article 4 :** Monsieur le Maire de Gonesse, la Directrice Générale des Services et toutes les autorités administratives compétentes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté et des pièces du PLU mises à jour sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise (DCL/BICL),
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Val d'Oise :
  - o Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement (SUAD/PU),
  - o Service de l'Aménagement Territorial (SAT),
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP),
- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait à Gonesse, le 18 octobre 2022

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le **24 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **26 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR  
ANNEXER LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

.....

Date de décision: 18/10/2022

Date de réception de l'accusé 24/10/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022ARRETE447

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221018-2022ARRETE447-AR

.....

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Arrêté 447.pdf ( 99\_AR-095-219502770-20221018-2022ARRETE447-  
AR-1-1\_1.pdf )

Annexe : Rapport présentation RLP.pdf ( 21\_RP-  
095-219502770-20221018-2022ARRETE447-AR-1-1\_2.pdf )  
Rapport de présentation